

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré public

s/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Belfort I – II – III et A.S.H.

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale

Belfort, le 19 mai 2010

Service Division des
Ressources Humaines

Objet : phase d'ajustement du mouvement départemental 2010 des
enseignants du premier degré

Dossier suivi par
Mme BEURIER Laurence

Téléphone
03 84 46 66 10
Fax
03 84 28 36 14
Mél.

ce.drh.ia90@ac-besancon.fr
**Place la révolution
française
BP 129
90003 Belfort Cedex**

Les enseignants du premier degré affectés durant la présente année
scolaire à titre provisoire peuvent solliciter pour l'année scolaire 2010-
2011 la reconduction à l'identique de leur affectation sous réserve de
remplir les conditions suivantes :

1. n'avoir obtenu aucun poste à titre définitif à l'issue de la
phase principale du mouvement départemental 2010 **ou**
avoir obtenu à l'issue de ladite phase un poste à titre
définitif au travers d'un vœu sur zone géographique
classé dans les quatre derniers rangs ;
2. solliciter la conservation d'au moins 75% de sa présente
affectation à l'identique (50 % en cas d'affectation en
RRS).

Les demandes doivent m'être adressées sous couvert de votre
Inspecteur de l'Éducation Nationale **avant le 31 mai 2010**. Seules les
demandes remplissant les conditions cumulatives de recevabilité
énumérées ci-dessus et correspondant à l'intérêt du service sont
susceptibles d'être acceptées.

La Division des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour
toute information complémentaire.



Patrick MELLON